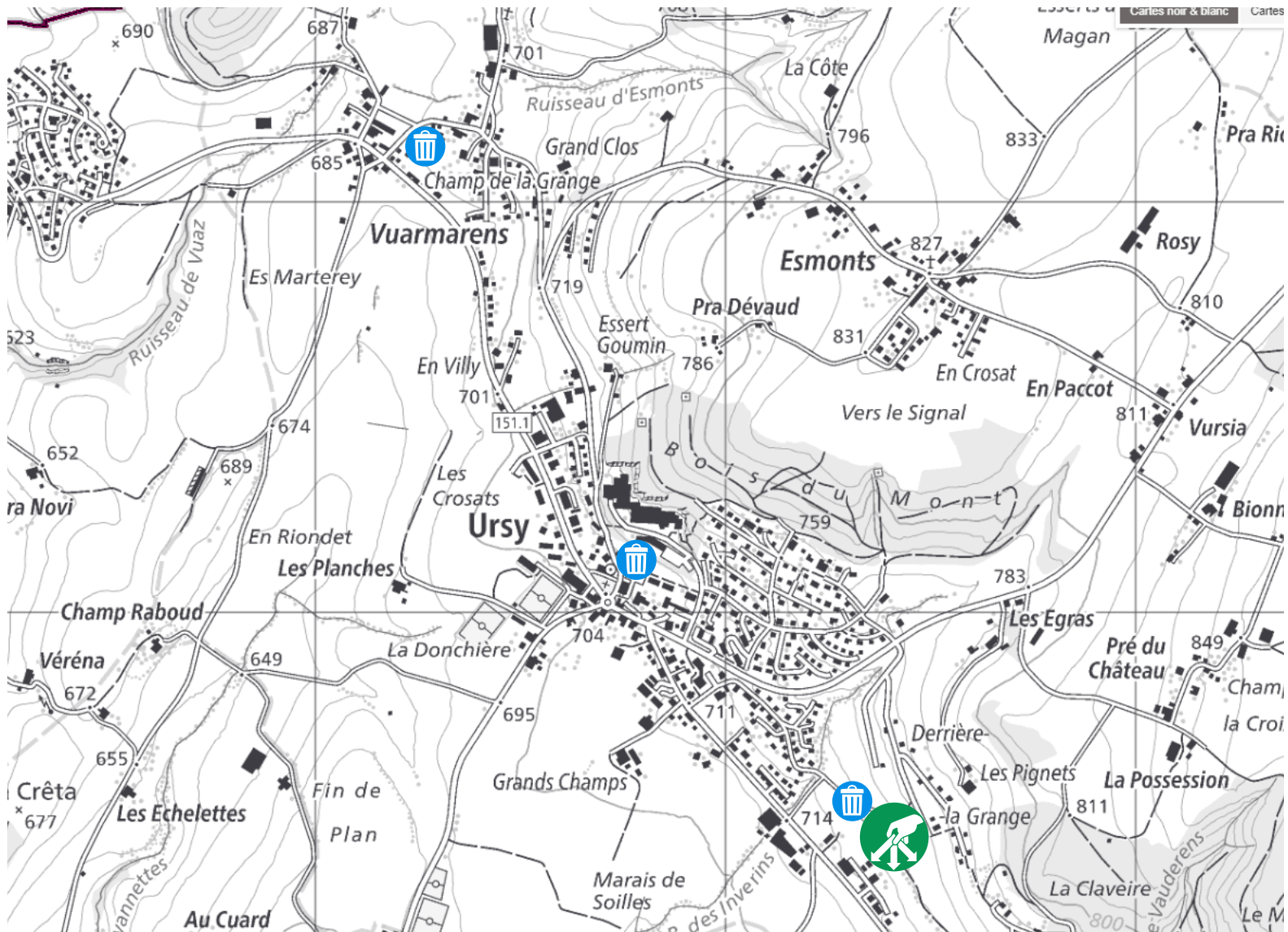




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Ursy

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Déchetterie communale (voir plan)

Horaires d'ouverture

- Mercredi (heure d'été)
dès le 27.03.24 15h00 à 19h00
- Mercredi (heure d'hiver)
dès le 30.10.24 15h00 à 18h00
- Vendredi : 13h30 à 17h00
- Samedi : 09h00 à 11h45

Pour un bon usage du compacteur

Les déchets ne doivent en aucun cas être déposés en vrac dans le compacteur, mais uniquement dans des sacs, au risque d'endommager les appareils.

En cas de panne, veuillez utiliser un autre compacteur.

Taxes communales actuelles

Taxe de base annuelle :

- Fr. 50.00 pour la première personne composant le ménage
- Fr. 25.00 pour les personnes suivantes dès l'année des 12 ans

Taxe au poids :

- Sac à poubelle : 1kg = 35 centimes
- Déchets encombrants : 1kg = 35 centimes

Soumis à une taxe :

- Pneus normaux : Fr. 10.00/pce
- Pneus normaux avec jante : Fr. 15.00/pce
- Pneus surdimensionnés : Fr. 80.00/pce

Couches-culottes

Les couches-culottes sont éliminées dans les sacs poubelles avec les déchets ménagers.

Pour les enfants âgés entre 0 et 3 ans révolus, la commune offre la somme de Fr. 4.16/mois.

Ce montant permet de couvrir une partie des frais d'élimination des couches-culottes et sera automatiquement déduit de votre facture semestrielle.

Contact et infos

Administration communale

Route de Moudon 5
Case postale 100
1670 Ursy
021 909 59 41
commune@ursy.ch
www.ursy.ch

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

LA NATURE N'EST PAS NOTRE POUBELLE, **RESPECTONS-LA!**



COMMENT LIMITER SON PROPRE GASPILLAGE ?

4 HABITUDES À PRENDRE

1

Je fais une liste de courses.

- ⇒ Je planifie les repas de la semaine et fais mes courses en conséquence.
- ⇒ Je ne prévois pas un menu pour chaque repas, pour ne pas accumuler les restes.



2

Je range le frigo.

- ⇒ Je respecte la règle « premier entré, premier sorti ».
- ⇒ J'emballage les aliments dans des boîtes hermétiques ou des protections.
- ⇒ Je congèle le produit si je ne compte pas le manger rapidement.

3

Je cuisine les restes.

- ⇒ Je cherche une recette qui correspond au mieux au contenu de mon frigo.
- ⇒ Je deviens un-e cuisinier-ère créatif-ve.



4

Je me renseigne.

- ⇒ J'apprends la signification des différentes dates indiquées sur les emballages.
- ⇒ Je lis, par exemple, le dossier de la Fédération romande des consommateurs sur le gaspillage alimentaire (www.frc.ch, chercher « gaspillage alimentaire »).





Comment bien trier ?



Aérosols
A vider complètement, enlever le capuchon et à déposer dans la benne alu/fer blanc à la déchetterie.



Cendres de bois
Dans la benne à la déchetterie.



Flacons en plastique avec bouchon
Les déchets plastiques ménagers autres que PET doivent être mis dans le sac poubelle ou raménés dans les commerces qui les reprennent.



Aluminium et boîtes de conserve
Dans la benne alu/fer blanc à la déchetterie. Les boîtes et autres contenants doivent être propres et les étiquettes enlevées. **NON ADMIS** : emballage avec plastique ou papier. (à mettre dans les sacs poubelle).



Déchets compostables ménagers
Les déchets organiques tels que épluchures, marcs de café et de thé, coquilles d'œufs, etc. sont à mettre dans la benne des déchets verts. **Pas de sachets en plastique et de capsules Nespresso, même biodégradables.**



Huiles minérales et végétales
A déposer à l'emplacement prévu à la déchetterie. Aucun liquide étranger tel que carburant, solvant, pétrole, etc. n'est accepté.



Appareils électriques et électroniques
A déposer à l'emplacement prévu à la déchetterie ou les remettre en priorité au point de vente (obligation des commerçants).



Déchets encombrants combustibles payants
Benne compacteuse à la déchetterie avec la carte magnétique. Sont considérés comme encombrants, les objets sans collecte sélective et n'entrant pas dans un sac poubelle.



Litière de chat
A mettre dans le sac poubelle. **NE PAS DEPOSER** dans la benne des déchets inertes et en aucun cas dans la nature.



Plastiques agricoles
A éliminer selon la filière spécifique "plastiques de balles, de serres, sacs d'engrais, ..." ou par les déchets encombrants avec la carte magnétique.



Batteries d'autos
A l'emplacement prévu à la déchetterie. Privilégier le retour auprès de votre distributeur.



Déchets inertes (petites quantités)
Ex : briques, carrelage, gravats, béton, porcelaine, céramique, verre cassé... Petits volumes acceptés (max 100 Lt). **Eternit non repris, à amener chez Bader à Lucens. Déchets de chantier interdits !**



Médicaments
A retourner dans une pharmacie.



Pneus payants
Acceptés à la déchetterie contre paiement de la taxe d'élimination auprès de l'employé communal : - pneu normal : Fr.10.- / - avec jante Fr.15.- / - pneu surdimensionné : Fr. 80.-. Privilégier le retour auprès de votre distributeur.



Berlingots / Briques à boissons
Pas de récupération à la déchetterie, à déposer dans le sac poubelle ou à ramener dans les commerces qui les reprennent.



Déchets de jardin
Dans la benne des déchets verts : Feuilles mortes, gazon, écorces de bois. Dans la zone de dépôt des branches : Les branches d'un diamètre max. de 10 cm. Durant les heures d'ouverture.



Ordures ménagères payants
Dans les compacteurs à Ursy ou Vuarmarens. Les déchets sont récoltés dans des sacs en plastique traditionnels et **ne doivent en aucun cas être déposés en vrac** dans le compacteur.



Sagex
Le sagex blanc peut être amené à la déchetterie. Les barquettes d'emballage de denrées alimentaires sont à éliminer avec les déchets ménagers.



Bois
A éliminer par les déchets encombrants avec la carte magnétique.



Déchets spéciaux des ménages
A la déchetterie : peinture, vernis, solvants, décapants, engrais, colle, pétrole, produits phytosanitaires ou chimiques. Privilégier le retour aux commerçants.



Papier et carton
Compacteur à disposition à la déchetterie. Papiers et cartons ne doivent pas être souillés d'autre substance. Sont exclus les emballages comprenant du plastique ou de l'aluminium.



Textiles et chaussures
Conteneur de la Croix-Rouge Fribourgeoise à la déchetterie. Merci d'y déposer vos habits propres et en bon état dans des sacs en plastique fermés.



Capsules Nespresso (aluminium)
A la déchetterie dans le conteneur prévu à cet effet. **Les capsules d'autres marques ne sont pas acceptées à la déchetterie.**



Dépouilles d'animaux
Centre de collecte, Moudon : 021 905 20 57
Sanima, Romont : 026 519 01 06
Sanima, La Joux : 026 655 04 45



PET
Seules les bouteilles marquées d'un sigle **PET** sont admises. Les emballages marqués PE ou PE-HD **ne sont pas admis** (bouteilles d'huile ou vinaigre, barquettes de fruits et légumes, à éliminer dans le sac poubelle.)



Tubes lumineux (néon) / LED
A l'emplacement prévu à la déchetterie ou dans les points de vente. **NON ADMIS** : lampes à incandescence à mettre dans les déchets ménagers.



Cartouches d'encre pour imprimantes
A la déchetterie dans le conteneur prévu. Privilégier le retour aux commerçants et fabricants.



Ferraille (objets métalliques)
A la déchetterie : Vélos, barres métalliques, jantes, moteurs électriques, casseroles, acier chromé, etc. Retirer les parties en bois et en plastique avant le dépôt dans la benne.



Piles et accumulateurs
A l'emplacement prévu à la déchetterie ou dans les points de vente.



Verre
Dans la benne prévue à la déchetterie. Le tri des couleurs n'est pas nécessaire. Les bouteilles doivent être débarrassées de leur capsule et bouchon.



Interdiction de sortir du matériel

Toute marchandise acheminée à la déchetterie est propriété de la Commune. Il est strictement interdit de ressortir du matériel.

Contrôle

La déchetterie est réservée aux habitants de la Commune. Des contrôles sont effectués ponctuellement.

Carte compacteur

Les ménages ou les entreprises de la commune disposent d'une carte d'accès aux compacteurs pour l'élimination des déchets ménagers et encombrants.

Le détenteur de la carte en assume la responsabilité.

En cas de perte de la carte, nous vous rappelons qu'il vous appartient d'aviser sans délai l'Administration communale pour que la carte soit bloquée.

Pour un bon usage du compacteur

Les déchets ne doivent en aucun cas être déposés en vrac dans le compacteur, mais uniquement dans des sacs, au risque d'endommager les appareils. En cas de panne, veuillez utiliser un autre compacteur.

Merci !

Les objectifs dans la gestion de la déchetterie sont triples :

- Respect de l'environnement selon les directives du Service cantonal de l'environnement,
- Maîtrise des coûts,
- Meilleure efficacité et confort accru pour les utilisateurs.

Le Conseil communal vous remercie d'avoir prêté attention à cette brochure et compte sur la collaboration de chacune et chacun dans le triage de ses déchets afin que ces objectifs soient remplis.

Merci de bien vouloir respecter les directives des collaborateurs communaux.

Si vous avez des questions ou des suggestions concernant la déchetterie, vous pouvez en faire part à l'administration communale.

Un grand **MERCI** pour les efforts déjà faits et ceux à venir.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- J'en profite pour ramener au(x) magasin(s) où je me rends tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre, en PET et en plastique, piles, appareils hors d'usage, etc...
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.
- Je composte mes déchets organiques.
- Je refuse les catalogues que je reçois à double ou ceux qui ne m'intéressent pas.

Les encombrants

Pour les objets et le mobilier encore en bon état, pensez par exemple à Coup d'Pouce, Fondation Emmaüs, SOS Futures mamans. Les magasins de meubles sont souvent prêts, en cas d'achat, à reprendre vos vieux meubles. Négociez cet aspect avec les commerçants.

Les chaussures

Certains commerces reprennent les chaussures contre une petite compensation. Renseignez-vous lors de vos achats.

Comment composter chez soi ?

Déposez vos déchets dans un compostier. Les tailles et les branches seront hachées grossièrement. Ces déchets de bois ont l'avantage d'améliorer la structure de votre compost. Placez votre compostier à l'ombre et par temps sec arrosez-le.

Les vélos – des vélos qui changent la vie

Vous avez aussi un vélo inutilisé quelque part chez vous ? Faites de la place et en même temps une bonne action. Velafrica collecte de vieux vélos, les remet en état et les envoie en Afrique où ils facilitent la vie des gens. Déposez gratuitement votre vélo à n'importe quel guichet des bagages d'une gare suisse (point de collecte le plus proche : Gare de Romont) ou à la déchetterie communale de Romont (Route de Massonnens). Vous trouverez toutes les informations sous : www.velafrica.ch